

Saint-Brieuc, le 4 juin 2026

La Provisseure-Adjointe

aux parents d'élèves

Objet : inscription administrative en BTS 1ère année

Madame, Monsieur,

Votre fils (fille) a été affecté(e) par Parcoursup en 1ère année de BTS au Lycée Freyssinet de Saint-Brieuc et il (elle) a accepté ce vœux. **Il (elle) est donc admis(e) en BTS au Lycée Freyssinet.**

La Provisseure-Adjointe

Vous trouverez, ci-joint, les documents nécessaires à son inscription administrative pour l'année scolaire 2026/2027.

Le lycée Freyssinet étant fermé pendant les vacances d'été, vous voudrez bien retourner au secrétariat des BTS, jusqu'au 10 juillet ou entre le 25 et 28 août 2026, les documents suivants :

- La fiche secrétariat
- La fiche pôle gestion **avec 1 RIB**
- Le cas échéant, la demande de prélèvement automatique [Fiche de mandat de prélèvement SEPA] **avec 1 RIB**
- La fiche d'engagement signée
- La fiche d'urgence signée
- La photocopie du carnet de santé (pages vaccinations)
- Le cas échéant, la fiche de renseignements médicaux confidentiels
- La photocopie du relevé de notes du baccalauréat s'il est en votre possession ou qui sera à fournir à la rentrée
- Les photocopies des 3 bulletins scolaires de l'année de terminale
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile »
- La photocopie du livret de famille avec copie du jugement si parents divorcés

Téléphone  
02 96 77 44 40

Mél.  
[bts.freyssinet@ac-rennes.fr](mailto:bts.freyssinet@ac-rennes.fr)

32 rue Mansart  
B.P. 2359  
22023 SAINT-BRIEUC  
Cedex 01

Site internet  
de l'académie de rennes  
[www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr)

Site internet de  
L'Etablissement  
[www.lycee-freyssinet.fr](http://www.lycee-freyssinet.fr)

#### IMPORTANT

**Le dossier complet est à renvoyer uniquement par voie postale ou à déposer dans la boîte aux lettres du lycée Freyssinet. Merci de ne pas le renvoyer par mail.**

Si votre fils-fille est boursier(e) pour l'année 2026/2027, je vous rappelle que la **notification de bourse** de l'enseignement supérieur 2026/2027 (disponible dans son Dossier Social Etudiant dès que le CROUS a étudié son dossier) est également à transmettre au **secrétariat des BTS** du lycée Freyssinet.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Provisseure-adjointe,

M. MOISAN





# FICHE SECRETARIAT

Inscription en 1<sup>ère</sup> année de BTS :



TP

BAT

MEC

SCBH

(cochez le BTS dans lequel vous vous inscrivez)

## L'ÉTUDIANT

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... LIEU DE NAISSANCE : .....

TEL PORTABLE : ..... ADRESSE MAIL : .....

L'ÉTUDIANT A-T-IL BÉNÉFICIE D'UN AMÉNAGEMENT D'EXAMEN POUR LE BAC : OUI  \* NON

L'ÉTUDIANT BÉNÉFICIAIT-IL D'UN PAP, PAI, PPS... AU LYCÉE : OUI  \* NON

(\* si oui, joindre impérativement une photocopie des documents au dossier d'inscription)

## SCOLARITÉ 2025 - 2026

DIPLÔME PRÉPARÉ : ..... SÉRIE : .....

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ : ..... COMMUNE : .....

BACCALAURÉAT OBTENU EN : ..... SÉRIE : .....

## LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

### REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

TEL FIXE : ..... TEL TRAVAIL : .....

TEL PORTABLE : ..... ADRESSE MAIL : .....

PROFESSION : .....

### AUTRE REPRÉSENTANT LÉGAL :

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

TEL FIXE : ..... TEL TRAVAIL : .....

TEL PORTABLE : ..... ADRESSE MAIL : .....

PROFESSION : .....



## **Fiche Pôle Gestion** **pour l'inscription de l'étudiant ou l'apprenti au lycée Freyssinet**

### **IDENTITÉ DE L'ÉTUDIANT**

Nom de l'étudiant : .....

Prénom de l'étudiant : .....

Date de naissance : .....

Classe et établissement en 2025-2026 : .....

### **RÉGIME DE DEMI-PENSION À LA RENTRÉE 2026-2027**

Une note d'informations sur les régimes de restauration, les tarifs et les modes de règlements est jointe au dossier.

**Merci de choisir un régime pour les premiers jours de classe** (sinon votre enfant sera mis d'office "externe" et ne pourra pas manger au self - Pour le 1<sup>er</sup> trimestre, vous avez la possibilité de changer de régime en adressant un courrier à la gestion **jusqu'au 18 septembre 2026**, date à laquelle les emplois du temps seront définitifs) :

- Demi-pensionnaire 4 jours (lundi – mardi – jeudi – vendredi  
sans le mercredi et uniquement le mercredi)
- Demi-pensionnaire 5 jours (lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi)
- Externe (possibilité de manger en créditant la carte de self du prix d'un repas – 5.10 €)

### **INSCRIPTION SUR LE PORTAIL "TARIFICATION" DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

- Je **suis inscrit(e)** sur le portail - Numéro de dossier : .....
- Je **ne souhaite pas m'inscrire** à la tarification régionale et serai donc facturé au tarif maximal.

### **PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

- Je **souhaite mettre en place** le prélèvement automatique pour l'année scolaire 2026-2027 en complétant et signant la demande "Mandat de prélèvement SEPA" jointe.
- Je **ne souhaite pas** mettre en place le prélèvement automatique pour l'année scolaire 2026-2027.

***Merci de compléter le verso***

**NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT :** .....

**RESPONSABLE LÉGAL FINANCIER**

- Situation familiale :
- Parents mariés / pacsés / en concubinage
  - Parents séparés / divorcés
  - Famille mono-parentale / Veuf / Veuve
  - Autre situation : tuteur – association etc

Précisions en cas de parents séparés : Le responsable légal financier est celui qui règle les frais de demi-pension (un seul responsable financier possible dans le logiciel même si les deux parents sont solidairement responsables du règlement des frais).

Nom du responsable financier : .....

Prénom du responsable financier : .....

Mail du responsable financier : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Profession : .....

Adresse de l'employeur : .....

.....

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B.) DU RESPONSABLE FINANCIER  
À AGRAFER ICI :**

**Pour information : Le R.I.B. ne sera utilisé que :**

- **pour mettre en place un prélèvement automatique pour ceux qui ont complété et signé la demande de prélèvement ;**
- **pour verser un trop-perçu.**

## RESTAURATION - HÉBERGEMENT

### 1 – Différents régimes de pension et de demi-pension pour l'année scolaire 2026-2027

Vous pouvez opter pour :

**Demi-pensionnaire 4 jours** : le forfait comprend les déjeuners des lundi, mardi, jeudi, vendredi, à l'exclusion du mercredi midi (et uniquement le mercredi).

**Demi-pensionnaire 5 jours** : le forfait comprend les 5 déjeuners de la semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).

**Externe au ticket** : Vous payez d'avance les repas en créditant la carte de self (repas à 5.10 € en 2026).

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre, vous aurez la possibilité de changer de régime jusqu'à ce que les emplois du temps soient définitifs (3<sup>ème</sup> semaine de septembre) en adressant un courrier à la gestion. Ensuite, le choix du régime sera définitif pour le 1<sup>er</sup> trimestre (de septembre à décembre).

Pour les 2<sup>ème</sup> trimestre (de janvier à fin mars) et 3<sup>ème</sup> trimestre (d'avril à début juillet, date officielle de fin des cours), vous pourrez changer de régime en adressant un courrier à la gestion avant le début du trimestre concerné, c'est-à-dire fin décembre pour le 2<sup>ème</sup> trimestre ou fin mars pour le 3<sup>ème</sup> trimestre.

### 2 - Tarifs des régimes de pension et de demi-pension pour l'année scolaire 2026-2027

Depuis la rentrée scolaire 2022, les tarifs de restauration et d'hébergement des lycées sont fixés et votés par le Conseil Régional. Cette tarification s'applique aux lycéens, étudiants et apprentis des lycées. Chaque parent d'élève ou d'étudiant scolarisé(e) en lycée en 2026-2027, qu'il soit **demi-pensionnaire ou externe**, devra **IMPÉRATIVEMENT** se connecter au portail numérique à la tarification régionale à l'adresse suivante : [www.bretagne.bzh/tarifcation](http://www.bretagne.bzh/tarifcation), **À COMPTER DU 1er JUIN 2026.**

#### **ATTENTION À CHOISIR LE BON ETABLISSEMENT :**

**le lycée Freyssinet comprend deux lycées différents :**

**- un Lycée Général et Technologique (L.G.T.) qui comprend les classes de BTS BATIMENT, MEC, SCBH, TP et TP Apprentis ;**

**- un Lycée Professionnel (L.P.) qui comprend la classe de BTS ERA.**

Un tutoriel d'inscription est à disposition sur le portail de la Région Bretagne. En cas de difficultés lors de l'inscription, merci d'utiliser le numéro d'appel prévu à cet effet : **02 23 20 60 00.**

A l'issue de l'inscription, vous recevrez un mail avec votre tranche de quotient familial et donc le tarif appliqué. **SANS INSCRIPTION DE VOTRE PART SUR LE PORTAIL** de la Région Bretagne **avant la date limite (date officielle à venir)**, nous devons vous **APPLIQUER LE TARIF MAXIMAL** fixé par la Région Bretagne pour le trimestre (4.80 € par repas pour les demi-pensionnaires).

Pour information, voici les tarifs prévisionnels pour l'année scolaire **2026-2027** déterminés suivant le régime et le quotient familial :

Pour un demi-pensionnaire 4 jours	Quotient familial	T9 < 500	T10 < 700	T11 < 900	T12 < 1100	T13 < 1500	T14 < 1700	T15 < 2000	T16 > 2000
	Prix du repas	2.70 €	2.85 €	3.15 €	3.45 €	3.90 €	4.20 €	4.50 €	4.80 €
	1 <sup>er</sup> trimestre	148.50	156.75	173.25	189.75	214.50	231.00	247.50	264.00
	2 <sup>e</sup> trimestre	110.70	116.85	129.15	141.45	159.90	172.20	184.50	196.80
	3 <sup>e</sup> trimestre	116.10	122.55	135.45	148.35	167.70	180.60	193.50	206.40
	<b>Total année scolaire</b>	<b>375.30</b>	<b>396.15</b>	<b>437.85</b>	<b>479.55</b>	<b>542.10</b>	<b>583.80</b>	<b>625.50</b>	<b>667.20</b>

Pour un demi-pensionnaire 5 jours	Quotient familial	T9 < 500	T10 < 700	T11 < 900	T12 < 1100	T13 < 1500	T14 < 1700	T15 < 2000	T16 > 2000
	1 <sup>er</sup> trimestre	183.60	193.80	214.20	234.60	265.20	285.60	306.00	326.40
	2 <sup>e</sup> trimestre	140.40	148.20	163.80	179.40	202.80	218.40	234.00	249.60
	3 <sup>e</sup> trimestre	145.80	153.90	170.10	186.30	210.60	226.80	243.00	259.20
	<b>Total année scolaire</b>	<b>469.80</b>	<b>495.90</b>	<b>548.10</b>	<b>600.30</b>	<b>678.60</b>	<b>730.80</b>	<b>783.00</b>	<b>835.20</b>

## Facture

Chaque trimestre, une facture « Avis des Sommes À Payer » (ASAP) vous sera transmise sur votre boîte mail QUELQUE SOIT LE MODE DE RÈGLEMENT CHOISI, même pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique (vous connaissez ainsi le montant dû pour le trimestre).

## Carte de self

La 1<sup>ère</sup> carte de self est gratuite et délivrée pour toute la scolarité de l'élève dans l'établissement. Elle est **OBLIGATOIRE POUR PASSER AU SELF**. En cas de perte ou d'oubli prolongé (supérieur à 2 semaines de cours), une nouvelle carte doit être rachetée (6.10 € au 01/01/2026).

### 3 – Règlement des frais de pension et de demi-pension

PRIORITAIREMENT :

☞ **par prélèvement automatique :**

La demande de prélèvement est à effectuer lors de l'inscription. Le prélèvement est **valable pour l'année scolaire 2026-2027** (arrêt en cas d'incident de paiement ou à votre demande).

☞ **par télépaiement :**

A l'aide du login et du mot de passe de Pronote (qui vous seront transmis en début d'année scolaire), vous pourrez effectuer des versements - d'un montant (minimum 50 €) et aux dates (sur le trimestre) que vous déciderez - pour régler les factures de pension ou de demi-pension.

À DÉFAUT :

☞ **par chèque** à l'ordre du lycée Freysinet de ST BRIEUC.

☞ **en espèces** si la créance est inférieure à **300 €** au pôle Gestion.

Aux Parents d'étudiants en BTS  
du Lycée Général et Technologique Freyssinet  
et du Lycée Professionnel Freyssinet  
de ST-BRIEUC

**PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE  
POUR RÈGLEMENT DES CRÉANCES DE RESTAURATION OU D'HÉBERGEMENT**

**L'Agent Comptable**

Si vous souhaitez mettre en place ou maintenir le prélèvement automatique pour le règlement des créances de restauration ou d'hébergement pour votre (vos) enfant(s) pour de l'année scolaire 2026-2027 :

**VOUS DEVEZ :**

- Remplir le formulaire « Mandat de prélèvement SEPA » (1 par enfant) pour l'année scolaire 2026-2027.
- Fournir 1 relevé d'identité bancaire avec le formulaire « Mandat » (le prélèvement n'est pas possible sur un livret d'épargne).

**CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :**

- Les autorisations de prélèvement sont valables **pour toute la scolarité**.
- **Vous vous engagez à respecter votre demande.**
- **Vous devez vous assurer que votre compte bancaire est bien approvisionné pour les dates de prélèvement. TOUT DÉFAUT DE PAIEMENT ENTRAÎNERA UNE RUPTURE DU CONTRAT D'ÉCHEANCE ET METTRA FIN AU PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE.**
- Si vous changez de compte bancaire, vous devez prévenir l'établissement sans délai.
- Les prélèvements sur votre compte bancaire seront générés par l'Agence Comptable **chaque 10 du mois** à compter de novembre 2026 à juillet 2027.

Téléphone  
02 96 77 44 40

Mél :  
Gestion.0220060w@  
ac-rennes.fr

32, rue Mansart  
22 000 ST BRIEUC

A ST-BRIEUC, le 1 juin 2026

L'Agent Comptable,



Loïza BIDEAU



## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

**Mandat valable pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages...)**

En signant ce formulaire, vous autorisez LGT LYCEE DES METIERS EUGENE FREYSSINET à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LGT LYCEE DES METIERS EUGENE FREYSSINET.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR46ESD648500

### NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

#### DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

#### DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :

**LGT LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EUGENE  
FREYSSINET**

Adresse :

Code postal :

22023

Ville :

ST BRIEUC CEDEX 1

Pays :

FRANCE

#### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

##### IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

--	--	--	--	--	--	--

##### IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--

Type de paiement :

Paiement récurrent / répétitif :

Paiement ponctuel :

Signé à :

**Signature :**

**Le (JJ/MM/AAAA) :**

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN/BIC)**

#### Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LGT LYCEE DES METIERS EUGENE FREYSSINET. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend avec LGT LYCEE DES METIERS EUGENE FREYSSINET.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.





**Loïc CHESNAIS-GIRARD**  
Président de la Région Bretagne  
Prezidant Rannvro Breizh  
Perzident de la Rejion Bertègn

« *Accompagner les jeunes dans leurs années lycées et les aider à construire leur avenir, voilà nos priorités.* »

Rendez-vous sur :  
**[bretagne.bzh/tarification](https://www.bretagne.bzh/tarification)**



**POUR VOUS,  
AVEC VOUS,  
PARTOUT.**

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [www.bretagne.bzh](https://www.bretagne.bzh)



**RESTAURATION - HÉBERGEMENT**

## ***Inscription tarification***

**Inscrivez-vous dès le 1<sup>er</sup> juin  
pour bénéficier de tarifs adaptés à vos ressources !**

### DES TARIFS ACCESSIBLES ET SOLIDAIRES

Responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves dans les lycées publics, la Région Bretagne s'engage et met tout en œuvre pour que les jeunes Breton-ne-s réussissent leurs années lycée.

En 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles et pour favoriser le bien-manger, elle a fait évoluer ses tarifs de restauration et d'hébergement.

Depuis, les élèves des 116 lycées publics de Bretagne bénéficient d'une tarification :

#### > **Accessible**

En prenant à sa charge en moyenne 5,15 € par repas selon le quotient familial, la Région propose un repas complet et équilibré à partir de 2,70 € aux familles.

#### > **Solidaire**

8 tranches tarifaires basées sur le quotient familial pour une plus juste contribution des familles.

#### > **Harmonisée**

Des tarifs identiques dans les 116 établissements pour une égalité d'accès au service public sur l'ensemble du territoire.

## COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE TARIFICATION ?

Rendez-vous dès le 1<sup>er</sup> juin 2026 sur :

**[bretagne.bzh/tarification](https://bretagne.bzh/tarification)**

**pour inscrire votre enfant lycéen·ne, étudiant·e ou apprenti·e.**



## QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est :

- Lycéen, apprenti ou étudiant dans un lycée public breton
- Élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton

## QUI DOIT S'INSCRIRE SUR LE PORTAIL DE LA TARIFICATION ?

- **Le parent responsable des frais scolaires**, c'est-à-dire celui qui règle les factures de restauration et d'hébergement (y compris pour les étudiants, sauf s'ils ont des revenus propres qu'ils déclarent aux services fiscaux)
- **Le parent allocataire CAF ou MSA**, si la famille bénéficie (ou a déjà bénéficié) de droits (allocations, aides, etc.).

S'il ne s'agit pas de la même personne, des justificatifs seront à transmettre.

Le parent allocataire devra s'enregistrer avec ses nom, prénom, date et lieu de naissance permettant la récupération automatique des données CAF ou MSA.

Le calcul de la tranche tarifaire se fait à partir du quotient familial de la CAF ou de la MSA. Si vous n'êtes pas allocataire, et après vérification par les services instructeurs, ce seront les éléments du dernier avis d'imposition que seront pris en compte pour le calcul.

Vous avez une situation particulière (mineur ou majeur isolé, étudiant étranger, jeune pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, etc.) ? Des pièces justificatives vous seront demandées pour instruction.

## VOUS NE SOUHAITEZ PAS COMMUNIQUER VOS REVENUS ?

Vous avez le choix d'effectuer une demande en refusant de communiquer vos revenus. Dans ce cas, la tranche maximale vous sera affectée.

## LES ÉTAPES DE VOTRE INSCRIPTION

1. Connectez-vous sur [bretagne.bzh/tarification](https://bretagne.bzh/tarification) à partir du **01 juin 2026**
2. Cliquez sur "S'inscrire aux tarifs"
3. Suivez les instructions
4. Validez votre inscription.
5. À l'issue du parcours, vous recevrez un message de confirmation avec votre tranche provisoire.

**Sans inscription avant le 27 septembre 2026,  
le tarif le plus élevé s'applique.**

**BESOIN  
D'AIDE**



*En cas de difficulté lors de l'inscription,  
vous pouvez contacter le Centre de  
Relation Usagers de la Région Bretagne  
au **02 23 20 60 00** ou par mail à l'adresse  
[tarification.lycee@bretagne.bzh](mailto:tarification.lycee@bretagne.bzh)*

### Tarif repas

#### RESTAURATION 2026/2027

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	au forfait		à la prestation <sup>1</sup>	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1 / A		2,70 €		3 €
de 501 à 700	2 / B		2,85 €		3,15 €
de 701 à 900	3 / C		3,15 €		3,45 €
de 901 à 1100	4 / D		3,45 €		3,80 €
de 1101 à 1500	5 / E		3,90 €		4,20 €
de 1501 à 1700	6 / F		4,20 €		4,50 €
de 1701 à 2000	7 / G		4,50 €		4,85 €
2001 et plus	8 / H		4,80 €		5,10 €

1. Repas facturé lors du passage effectif au self

### Tarif journalier\*

#### HÉBERGEMENT 2026/2027

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	VOTRE TRANCHE	pré-bac		post-bac	
		PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
500 ou moins	1 / A		7,80 €		10,40 €
de 501 à 700	2 / B		8,40 €		11,20 €
de 701 à 900	3 / C		9,30 €		12,30 €
de 901 à 1100	4 / D		10,20 €		13,40 €
de 1101 à 1500	5 / E		11,50 €		14,80 €
de 1501 à 1700	6 / F		12,40 €		15,90 €
de 1701 à 2000	7 / G		13,30 €		17 €
2001 et plus	8 / H		14,20 €		18,10 €

2. Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeuner

Le tarif du repas occasionnel est de 5,10 €, y compris pour les élèves externes.

## FICHE D'ENGAGEMENT

Je soussigné Mme, Mr, (tuteur) : ..... responsable légal de l'étudiant OU étudiant lui-même si majeur (rayer la mention inappropriée) inscrit en classe de.....pour l'année scolaire 2026/2027.

**Autorise** mon fils/ma fille **OU m'engage** à effectuer tout déplacement organisé pendant l'année scolaire et dans le cadre de la réglementation en vigueur (association sportive, conférences, théâtres, spectacles, voyages d'étude, visites de chantier, examens...)

OUI  NON

**Autorise** le lycée Freyssinet à photographier ou filmer notre fils/fille **OU à me filmer** dans le cadre des activités du lycée et à reproduire et diffuser ces images sur le(s) supports de communication internes et/ou externes (site web du lycée, réseaux sociaux, journaux, presse, brochures, affichage...) dans le cadre de la promotion des activités pédagogiques et scolaires à titre gracieux.

OUI  NON

**Autorise** l'établissement à photographier notre fils/fille **OU à me photographier** afin d'établir un trombinoscope de la classe :

OUI  NON

**Autorise** notre fils/fille à apparaître **OU à ce que j'apparaisse** sur les photos de classe qui seront réalisées par un photographe professionnel dans le cadre d'une action de vente au bénéfice des voyages scolaires :

OUI  NON

Signature de l'élève majeur :

Signatures des représentants légaux :

Nous déclarons :

avoir pris connaissance et accepter le REGLEMENT INTERIEUR du lycée (à consulter sur le site du lycée rubrique "infos pratiques" "règlements du lycée")

avoir pris connaissance et accepter la CHARTE DE BON USAGE DE L'INTERNET ET DES RESEAUX (à consulter sur le site du lycée rubrique "infos pratiques" "règlements du lycée")

Signature de l'élève (mineur et majeur) :

Signatures des représentants légaux :



# FICHE D'URGENCE A REMPLIR PAR LES PARENTS

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : ..... Date de naissance : ..... PHOTO

Nom de l'établissement ( année en cours ) : .....

Etablissement fréquenté l'année précédente : .....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....

.....

N° de sécurité sociale des parents : .....

de l'élève ( si différent ) : .....

En cas d'accident ou de problème médical, l'établissement s'efforcera de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant **deux numéros de téléphone** :

1 – N° de téléphone du domicile : ..... **Portable élève** : .....

2 – N° du travail du père : ..... Portable : .....

3 – N° du travail de la mère : ..... Portable : .....

4 – Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

1) **En cas d'urgence, après appel au 15**, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers le centre de soins le mieux adapté. **La famille est immédiatement avertie par nos soins.** Le médecin demandera systématiquement à la famille d'un élève mineur une autorisation de soins.

2) **En cas d'urgence, après appel au 15**, si l'état de santé ne nécessite pas de transfert vers une structure hospitalière, j'autorise le directeur à suivre les prescriptions du médecin régulateur

oui  non

**Rappel : un élève mineur ne peut sortir du centre de soins qu'accompagné de sa famille.**

Date du dernier rappel de **vaccin antitétanique** .....  
(pour être efficace, cette vaccination **doit être faite entre l'âge de 11 et 13 ans**)

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :**

Si l'élève a déjà bénéficié d'un : ( cocher la case correspondante )

PAP

PAI

PPS ( MDPH )

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : .....

.....

A ....., le .....

Signature des parents,



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS

*(à remettre au directeur ou au chef d'établissement sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin et/ou de l'infirmière scolaire).*

Fiche à compléter si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter un médicament durant le temps scolaire
- Susceptible de prendre un traitement d'urgence
- Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

TEL MOBILE :

Maladie dont souffre votre enfant :

Traitement :

Médecin prescripteur :

Observations particulières :

En fonction des renseignements que vous aurez précisés, vous serez contactés par le médecin ou l'infirmière scolaire pour établir avec vous, si nécessaire, un projet d'accueil individualisé, conformément à la circulaire MENE2104832C du 10 février 2021, Ecole inclusive, relative au Projet d'accueil individualisé pour raison de santé.

Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va cependant de votre intérêt et celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.

Vu et Pris connaissance,  
Le représentant légal,

Date,

Signature



# RENTREE DES ELEVES ET DES ETUDIANTS 2026 - 2027

## MARDI 1er SEPTEMBRE 2026

- **Secondes générales**
  - **Elèves de BTS (1<sup>ère</sup> année)**
- } De 10h à 12h accueil par les Professeurs Principaux

Pour les élèves de secondes générales, 1<sup>ère</sup> année de BTS fonctionnement suivant l'emploi du temps dès la première heure de l'après-midi

• **1<sup>ère</sup> année CAP COBA et 1<sup>ère</sup> année CAP MIS** : accueil des parents et des élèves de 10h00 à 12h00 à l'atelier, puis 14h00 – 17h00 : prise en charge des élèves par les enseignants ( ½ journée d'intégration)

• **3<sup>ème</sup> PREPA METIER** : accueil des parents et des élèves de 10h00 à 12h00 en salle de réunion 1, puis 14h00 – 16h00 : prise en charge des élèves par les enseignants (½ journée d'intégration)

• **2ndes Professionnelles et 1<sup>ères</sup> professionnelles dans le cadre d'une passerelle** : accueil des parents par les équipes pédagogiques de 10h à 12h dans les ateliers, puis 14h à 17h : prise en charge par les enseignants (1/2 journée d'intégration). Prévoir de vieux vêtements pour l'atelier, les tenues ne seront distribuées qu'ultérieurement.

• Elèves de **BTS (2<sup>ème</sup> année)** : 14h00-17h00 : Accueil par les professeurs.

• **2<sup>ème</sup> année CAP COBA et CAP MIS**: 14h00-17h00 : 1/2 journée d'intégration avec les 1<sup>ère</sup> année de CAP

## MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

➤ **8h00 - 9h00** : Accueil par les Professeurs Principaux dans le grand hall

- **1ères STI2D**
- **1ères Générales**
- **Terminales Générales et Terminales STI2D**
- **1ères et terminales Professionnelles**

Début des cours selon l'emploi du temps à 9h.

*Les élèves de secondes générales et professionnelles sont libérés de 8h00 à 9h00 et débuteront leur emploi du temps à 9h.*

voir recto



## **ACCUEIL DES ÉLÈVES INTERNES**

**MARDI 1er SEPTEMBRE 2026**

Accueil des élèves :

➤ **8h30 – 9h30 :**

- 2ndes Générales et Professionnelles
- 1<sup>ère</sup> année CAP
- 1<sup>ères</sup> professionnelles dans le cadre d'une passerelle

Accueil des parents à l'amphithéâtre : 9h30 -10h

---

Accueil des élèves

➤ **16h30 – 17h30 :**

- 1ères STI2D
- 1ères et Terminales Générales
- Terminales STI2D
- 2<sup>ème</sup> année CAP COBA et CAP MIS
- 1ères et Terminales Professionnelles

Réunion **obligatoire** de tous les internes à l'amphithéâtre à 18h30.